

À la quête du pouvoir politique - les femmes au parlement en Égypte, en Jordanie et au Liban

GEHAN ABU-ZAYD

SELON UNE ÉTUDE SUR LES FEMMES ARABES PARLEMENTAIRES, 68% de ces dernières ne sont pas satisfaites du niveau actuel de la représentation des femmes en politique. Ceci concerne à la fois le petit nombre de ces dernières dans le monde arabe dans son ensemble; le rôle mineur qu'elles jouent dans le développement économique et social, et l'absence de stratégie en faveur de l'amélioration de la situation. Les femmes arabes ont développé diverses stratégies et choisi divers mécanismes pour faciliter leur entrée en politique mais aussi pour consolider leur position dans les forums politiques les plus divers.

Examinons tout d'abord le contexte de l'évolution du statut des femmes dans trois pays arabes : L'Égypte, la Jordanie et le Liban. Nous soulignerons ensuite ce qui freine la participation des femmes en politique dans ces trois pays et dans tous les pays arabes en général. Puis nous verrons à quels mécanismes les femmes ont recours pour faciliter l'entrée au parlement et la vie dans la société en général. Pour illustrer la situation de blocage à la participation des femmes, illustrer leurs stratégies et les résultats obtenus, nous décrirons la situation des femmes parlementaires en Égypte au cours de trois législatures de l'Assemblée du peuple égyptien.

Participation des femmes au Parlement : situation nationale

Égypte

Bien que les Égyptiennes bénéficient de leur pleine citoyenneté et de tous leurs droits politiques depuis 1956, l'environnement social et économique du pays freine l'exercice de leurs droits. Deux principes contradictoires coexistent; tantôt la participation des femmes est encouragée, tantôt c'est une réaction antagoniste qui prévaut. Pendant les deux dernières décennies, ce conflit a pris de l'intensité, particulièrement en raison de la détérioration de la situation politique et économique de l'Égypte.

Actuellement, l'économie est marquée par l'influence négative que les programmes d'ajustements structurels recommandés par le Fonds monétaire international exercent sur la situation des femmes. Cette politique repose sur deux éléments principaux : 1°) le transfert des services sociaux, tels que l'enseignement et les services généraux de santé, hors du contrôle de l'État; 2°) la privatisation des entreprises gérées par l'État en vue de fonder une économie de marché¹. Les ajustements structurels ont affecté les femmes dans un grand nombre de pays. En effet la migration des travailleurs avait laissé les femmes seules à la tête de leur foyer, alourdissant ainsi leurs responsabilités. Or, l'État a dû supprimer les services sociaux qu'il avait traditionnellement assurés. Ceci a pavé la route aux groupes islamistes (entendu ici comme des groupes politiques dont l'existence et le programme est justifié par l'Islam) qui ont créé leurs propres services d'aide sociale et de secours aux plus démunis. Certaines personnes affirment que les islamistes utilisent ces réseaux de secours pour imposer une idéologie hostile aux femmes et réclament le retour de ces dernières dans leurs foyers. Il s'ensuit une réduction de la participation des femmes à la vie économique et leur marginalisation; comme elles ne bénéficient plus d'une expérience appropriée, elles sont écartées des postes d'encadrement. Cette situation qui perdure se reporte sur le plan politique.

On assiste à la coexistence de deux principes contradictoires; tantôt la participation des femmes est encouragée, tantôt c'est une réaction antagoniste qui prévaut. Pendant les deux dernières décennies, ce conflit a pris de l'intensité, particulièrement en raison de la détérioration de la situation politique et économique de l'Égypte.

L'environnement politique dans lequel les femmes parlementaires exercent actuellement leur mandat est marqué par les deux périodes précédentes : 1919-1952, période pendant laquelle le mouvement de libération nationale s'est développé, et 1952-1976 où s'est installé l'État à parti unique de la période postcoloniale. Le mouvement des femmes a étroitement suivi le mouvement nationaliste; il était dirigé par des femmes possédant un certain niveau d'instruction et des hommes de la bourgeoisie aisée. Les femmes étaient entrées dans le mouvement de libération nationale derrière leurs pères, leurs frères ou leurs maris. Leur rôle n'a jamais été considéré comme crucial dans le mouvement, au sein duquel elles n'avaient pas accès au processus de décision. Elles n'ont, à l'époque, avancé aucune proposition concernant les besoins et les problèmes spécifiques des femmes. Elles se limitaient à apporter des secours et de l'aide sociale; leur action politique se confondait avec la bienfaisance.

A la suite de la révolution de 1952, tous les partis politiques ont été supprimés, un parti unique s'est installé pour environ un quart de siècle. Les élections de 1957 ont enregistré pour la première fois des candidatures féminines. Rawya Atiya a été la première femme parlementaire élue dans le monde arabe. Le régime, qui affichait une idéologie socialiste, a tenté d'encourager l'entrée des femmes dans l'administration et dans les institutions politiques. Mais le principe même du parti unique n'inspirait pas au partage. C'est ainsi qu'en 1976, avec l'avènement de la pluralité des partis, l'Égypte s'est retrouvée avec un taux de participation féminin très bas aussi bien dans les institutions politiques que dans les diverses instances de la société².

C'est sur cet arrière-plan que s'est développée la situation actuelle, soutenue par une nouvelle constitution et une nouvelle législation, où des femmes participent désormais aux affaires publiques. Différentes mesures ont facilité l'entrée des femmes au Parlement égyptien :

1. Tout d'abord, des sièges ont été alloués aux femmes : 30 sièges leur ont été réservés au Parlement par le décret présidentiel de 1979;
2. puis, cette allocation a été supprimée et remplacée par la désignation de candidates sur les listes électorales;
3. ensuite, des femmes ont présenté leur candidature individuelle aux élections majoritaires uninominales;
4. enfin, le Président a choisi des femmes parmi les dix membres qu'il a, selon la Constitution, le droit de nommer au Parlement.

La relation entre le nombre de femmes au Parlement, le nombre et le type de questions qu'elles ont soulevées ou de propositions qu'elles ont faites sous chacune de ces procédures, a été examinée.

Jordanie

Les femmes, dans le Royaume jordanien, ont obtenu le droit de vote en 1974. Etant donné que le Parlement a été suspendu de 1968 à 1984, les premières élections législatives auxquelles les femmes ont participé datent de 1989. Sur les dix candidates qui se présentaient alors, aucune ne fut élue.

« Devant une difficulté, les femmes ne doivent pas reconnaître que c'est difficile. La leçon à retenir est qu'une femme a toujours le choix de ne pas renoncer et de ne laisser personne la sous-estimer au seul motif qu'elle est une femme. »

Tujan Al-Faysal

Aux élections législatives de 1993, deux femmes seulement ont présenté leur candidature, une seule a remporté l'élection : Tujan Al-Faysal. Cette dernière ne s'était jamais impliquée dans l'action politique, mais était connue pour ses prises de position dans les médias; elle se présenta sur un programme politique auquel peu de candidats masculins se rallièrent. Sa position de candidate indépendante était dans la ligne de défense des libertés individuelles sur laquelle reposait son programme. Elle se présenta à nouveau, en tant que candidate indépendante, aux élections de 1997, mais perdit son siège. D'ailleurs aucune femme ne fut élue à ces élections pour les raisons déjà exposées dans ce manuel et dont nous rappelons les principales :

- La culture politique masculine milite activement contre la parité hommes-femmes en politique;
- les partis n'apportent ni soutien ni appui logistique aux femmes;
- la presse ne les soutient pas davantage;
- les électeurs sont convaincus que les femmes ne pourront pas tenir leurs promesses électorales;
- la démocratie chancelante laisse cours aux manipulations du processus électoral et des résultats;
- la coordination et la coopération entre les organisations féminines et les candidates sont pratiquement inexistantes.

Tujan Al-Faysal n'a jamais omis de rappeler dans les débats parlementaires que la défense du droit des femmes était partie intégrante des droits humains. Elle a insisté sur le fait qu'elle n'avait pas dû sa popularité à ses revendications sociales, mais bien à un discours politique que ses électeurs avaient compris et endossé. Ils ont également soutenu les propositions qu'elle a présentées au Parlement et qui étaient toutes inspirées par le progrès de la démocratie. Elle-même avait décrit ainsi sa contribution à l'Assemblée jordanienne : « Je défends une nouvelle forme de travail parlementaire qui présente des solutions pour résoudre les problèmes politiques »³.

Le discours politique indépendant de Faysal a provoqué la réaction des groupes conservateurs et religieux du Parlement, mais sa croyance passionnée à la démocratie et aux droits humains, ainsi que sa connaissance de l'Islam lui ont assuré soutien et respect de la part d'une partie de la population en même temps que l'inimitié de la classe au pouvoir. Lorsqu'elle fut au Parlement, elle joua un rôle clé dans la dénonciation de faits de corruption et d'actes illicites. Elle déclara un jour : « Devant une difficulté, les femmes ne doivent pas reconnaître que c'est difficile. La leçon à retenir est qu'une femme a toujours le choix de ne pas renoncer et de ne laisser personne la sous-estimer au seul motif qu'elle est une femme »⁴.

Les parlementaires jordaniens ont recours à diverses stratégies pour amener une question à l'ordre du jour. Faysal a rappelé celles qu'elle utilisait le plus fréquemment : Réunir des informations et étudier les dossiers des questions à l'ordre du jour; présenter son avis avec détermination et au bon moment; réunir en groupe de pression les parlementaires ouverts à l'idée soutenue dans la proposition législative; cultiver des soutiens sur lesquels s'appuyer à l'extérieur du Parlement, en particulier ceux des médias avec lesquels il convient d'entretenir de bonnes relations.

Liban

Les femmes libanaises sont rentrées au Parlement en 1992, après 17 ans de guerre civile qui avaient mis à bas la plupart des institutions démocratiques. Auparavant, elles n'avaient été présentes que deux fois entre 1952 et 1962, aussi leur retour témoignait d'un réel renouveau. Elles gagnèrent alors trois sièges, c'est-à-dire 2,3% de la représentation totale⁵. Une des femmes élues venait du Nord, une du Sud et la troisième de la région des Monts du Liban. Elles s'étaient présentées aux élections dans le but de défier la discrimination politique qui existait

taît à leur rencontre. En dépit d'une présence active des femmes dans l'économie libanaise, cette initiative ne reçut pas, de part des femmes, le soutien espéré.

Le fait d'être si peu nombreuses au Parlement constituait un défi pour ces trois femmes. Elles s'appliquèrent à monter un réseau grâce auquel les besoins des femmes pouvaient s'exprimer avec plus de force. Ceci eu pour résultat de créer un environnement positif qui facilita le développement de la législation en faveur des femmes. Elles s'impliquèrent dans les affaires politiques, notamment concernant l'occupation israélienne et elles s'occupèrent activement des services sociaux dont la société libanaise avait grand besoin après des années de destruction des infrastructures et de la crise économique qui s'est ensuivie.

« Nous n'avons pas été capables de créer un organisme chargé d'aider les femmes; nous n'avons pas accédé à l'échelon ministériel; nous n'avons pas réussi à supprimer la discrimination entre les hommes et les femmes en matière de droit civil. Nous n'avons pas rencontré en politique le succès personnel que nous ont apporté nos professions respectives. »

Maha-al-Khuri et Bahaya al-Hariri

Toutefois, ces trois parlementaires étaient loin de considérer que la cause des femmes était entendue. Il leur restait à renforcer les réseaux de soutien et à rassembler toutes les énergies pour créer un mouvement de solidarité et unir les efforts. Elles n'oublièrent pas que les femmes n'avaient pas accédé à l'échelon ministériel ni qu'elles n'avaient pas réussi à supprimer les discriminations entre les hommes et les femmes en matière de droit civil. En effet, les femmes n'ont pas été aussi efficaces en politique que dans l'administration, dans les affaires et dans le commerce⁶.

Blocages auxquels les femmes parlementaires doivent faire face

Selon une analyse effectuée en 1995 et reposant sur les témoignages de femmes arabes intéressées par les affaires publiques, les femmes réussissent en politique plus de 80 fois sur cent, pour autant que leur vision soit claire et leur objectif déterminé. Les obstacles qu'elles rencontrent sont d'ordre social, culturel et matériel mais ne dépendent en aucune manière de la présence ou non de femmes au Parlement⁷.

Ces obstacles relèvent de trois ordres :

Blocages politiques

1. Des restrictions imposées aux partis politiques ont affaibli la démocratie et ceci a, à son tour, empêché la participation des femmes à la vie politique.
2. Le taux d'alphabétisation, assez bas chez les femmes, n'a pas facilité leur prise de conscience politique et leurs votes sont souvent sous influence⁸.
3. Les traditions forcent les femmes dans un rôle qui les maintient dans l'exclusion hors de tout processus de décision direct⁹.
4. Le soutien politique aux femmes est incohérent et dépend de pressions internationales.
5. Des mouvements réactionnaires ont un pouvoir certain sur la société; ils imposent la marginalisation des femmes et une définition étroite de leur rôle qui exclut toute participation à la vie politique en général et parlementaire en particulier (surtout en Jordanie)¹⁰.
6. La législation favorisant l'entrée des femmes au parlement, en dépit d'amendements successifs sur le sujet, est insuffisante.
7. Les lois d'exception freinent la démocratie et le développement de la vie politique, ce qui, à son tour, réduit la conscience politique. Dans le cas libanais, toutes les femmes parlementaires ont un lien familial ou un autre avec un notable de sexe masculin vivant ou mort et dont, en quelque sorte, elles sont censées prolonger l'œuvre.
8. Faire de la politique est devenu synonyme de réclamer et obtenir des avantages sociaux ou des services. Pour les hommes comme pour les femmes, il ne s'agit plus d'avoir des considérations idéologiques.
9. Le rôle politique des femmes a été laissé de côté pendant les périodes de crise; elles n'ont pu acquérir l'expérience dont elles ont encore besoin et en ressentent une grande frustration (ex. Liban).

Blocages économiques

1. Selon la même étude, ce sont les blocages économiques qui créent 75% des problèmes auxquels les femmes parlementaires doivent faire face; elles ont à assurer l'entretien de leur famille et le coût de la vie est élevé¹¹.
2. Les chiffres font également état du fait que pour 64% des femmes, les difficultés économiques ne libèrent pas assez de temps pour les affaires publiques. En outre, les femmes disposent rarement de ressources suffisantes

pour s'engager dans la vie politique et sociale dont le coût est élevé¹². L'indépendance financière d'une femme n'est pas une condition suffisante pour lui permettre d'entrer au parlement. Elle doit disposer d'une fortune importante pour pouvoir assurer son rôle parlementaire qui implique un certain nombre d'obligations. Ces blocages ont été particulièrement soulignés par les femmes égyptiennes et libanaises.

3. Les politiques économiques ont exercé une influence négative sur le niveau de vie, les revenus et le taux de chômage des femmes. Ceci a encore resserré leur champ d'action dans la compétition, alors qu'elles étaient déjà interdites d'accès à un enseignement et à une formation adéquats et qu'elles continuaient à dépendre économiquement de leur mari.

Blocages sociaux

1. L'analphabétisme féminin freine les efforts des parlementaires pour rallier les autres femmes, limite la conscience politique de ces dernières qui, en majorité, ne sont pas inscrites sur les listes électorales
2. Selon notre étude, 44% des femmes parlementaires interviewées déclarent que leurs responsabilités familiales les empêchent d'assister aux sessions aussi souvent que leurs collègues masculins.
3. La législation elle-même détermine les principaux obstacles qui se dressent devant les femmes. Les lois sont discriminatoires dans le domaine de la famille, de la nationalité, des déplacements et du travail. Ce sont elles qui empêchent les femmes de participer de manière indépendante à la vie publique.
4. L'environnement politique joue un rôle essentiel dans le soutien de principes réactionnaires à certains moments, progressistes à d'autres. Ceci affecte les droits des femmes. Ainsi, en Egypte et en Jordanie, l'appel aux valeurs et aux traditions du passé auquel se livre souvent le monde politique porte préjudice aux femmes parlementaires et aux femmes en général.
5. L'autorité conférée à certaines traditions dans des communautés comme celle des Bédouins en Egypte, par exemple, ou dans d'autres tribus en Jordanie, en Egypte ou au Liban, interdit parfois aux femmes de se mêler à un groupe masculin. Une parlementaire égyptienne a rapporté que le chef d'une tribu lui déclara un jour qu'il mettrait sur le pied de guerre tous les hommes de sa tribu si une femme se présentait aux élections. Une parlementaire libanaise quant à elle conclut que, en incitant les femmes à se considérer comme des citoyens de seconde classe, ce sont les traditions qui

sont évidemment les obstacles les plus importants.

6. Dans les pays arabes, les parlementaires sont exposés à la diffamation et, selon une parlementaire jordanienne, les femmes sont plus sensibles à l'opprobre que les hommes.

Mécanismes de déblocage

La première étape à franchir dans cette confrontation est d'identifier les difficultés et d'en comprendre les causes. Lors d'interviews, les femmes parlementaires ont montré combien elles étaient conscientes de ces obstacles et quelles stratégies elles avaient utilisé pour les surmonter. On peut regrouper ces dernières en deux catégories suivant qu'elles sont utilisées au sein ou hors du parlement.

À l'extérieur du parlement

1. Les femmes parlementaires travaillent pour changer, par étapes, les traditions qui freinent les droits des femmes, notamment dans les communautés tribales. L'une d'entre elles a dit que le seul fait de mettre à la disposition des femmes de certaines tribus un autocar et des bureaux de votes qui leur étaient exclusivement réservés incitait ces femmes à voter.
2. Ces parlementaires ont toujours montré une certaine réserve dans l'expression de leurs opinions et dans leurs positions afin de ne pas entrer en conflit direct avec les traditions sociales. Elles appliquent la même modération dans leur manière de parler, de s'habiller, de s'adresser aux autres en privé comme en public.
3. Elles coopèrent avec les organisations féminines qui apprennent aux femmes à être des citoyennes et à exercer leur droit de vote. En Jordanie, les femmes parlementaires, qui savent l'importance du vote des femmes, poussent les organisations à prendre cette tâche en charge.
4. Elles travaillent, notamment en Égypte, avec les responsables masculins des communautés locales pour obtenir leur soutien dans cette campagne.
5. Elles utilisent les médias et les divers moyens de communication pour diffuser leurs idées auprès des communautés locales.
6. Elles ont recours aux statistiques et à toutes les études disponibles pour planifier leur campagne avec rigueur.
7. Elles utilisent les leçons que l'expérience d'autres femmes leur a apprises pour améliorer leurs actions.
8. Elles restent dignes et fermes devant les attaques personnelles aussi bien

que les attaques idéologiques ou sexistes.

9. Elles font toujours référence aux valeurs positives et solides de la société, notamment lorsqu'elles font appel à un changement. Elles ne manquent jamais de rappeler que ce qu'elles réclament est en accord et en continuité avec les valeurs fondamentales de la société et n'est pas une importation de modèles culturels étrangers.

Au sein du parlement

1. Les femmes parlementaires ont décrit les deux stades de leur vie au parlement. Tout d'abord, elles doivent apprendre les procédures et les règles du jeu politique jusqu'à devenir très familières avec elles, et savoir combiner des stratégies en utilisant cette connaissance. C'est ensuite, seulement, qu'elles peuvent commencer à faire campagne. Les parlementaires jordaniennes ont indiqué qu'elles avaient été confrontées à deux oppositions, les conservateurs et le groupe gouvernemental. Mais elles considèrent que la vie au parlement est la même pour tous les politiques, qu'ils soient femmes ou hommes. Si les femmes rencontrent des obstacles externes spécifiques, ceci n'existe pas au sein du parlement; là, les femmes parlementaires sont traitées comme des parlementaires, pas comme des femmes. C'est pourquoi les mécanismes sont les mêmes. Toutefois, elles ont précisé qu'elles faisaient toujours attention à être très précises dans leurs informations et leurs analyses afin qu'on ne puisse imputer au fait d'être femme une quelconque légèreté ou inefficacité.
2. Les femmes parlementaires ont toutes exprimé leur besoin de mieux connaître les positions juridiques et religieuses vis-à-vis des femmes dans les autres sociétés afin de mieux défendre leurs droits dans la leur. Une parlementaire égyptienne chrétienne a déclaré : « Il fallait que je comprenne à la fois l'islam et le christianisme pour défendre la loi sur la maternité et l'enfance. »
3. Avant de déposer une proposition de loi, il faut faire campagne auprès de toutes les femmes parlementaires et des hommes susceptibles d'apporter leur soutien.
4. Quelques femmes parlementaires ont dit qu'apprendre à réunir des informations et à défendre un point de vue est une bonne école pour la vie publique et un moyen d'ouvrir de nouveaux horizons¹³.

Conclusion : Influence des femmes

Les femmes parlementaires ont utilisé une variété de tactiques et adopté divers mécanismes non seulement pour faciliter leur entrée en politique, mais pour obtenir un meilleur succès dans les différents forums politiques. Ils sont à peu près toujours les mêmes et l'on peut jouer sur les priorités : apprendre le fonctionnement de la politique, chercher à utiliser ses connaissances pour rendre effectifs certains changements qui doivent se faire en harmonie avec l'évolution dynamique culturelle et sociale générale.

Autre sujet récurrent pour les femmes parlementaires arabes, le besoin d'éducation à tous les niveaux et l'accès à l'information en particulier. Toutes celles qui ont été interviewées ont également insisté sur les avantages de nouer des liens avec les communautés qu'elles représentent, par l'intermédiaire des organisations féminines ou des responsables de ces communautés, même si, dans la plupart des cas, ce sont des hommes. Un besoin particulièrement intéressant dans le contexte de ce manuel a été également exprimé par les femmes parlementaires, celui de connaître et de partager les expériences des femmes qui détiennent des positions similaires ailleurs dans le monde. Enfin, le besoin de nouer des liens permanents avec leurs collègues parlementaires, en particulier masculins, pour exercer des pressions plus efficaces, a été souligné de manière répétée. Il faut espérer que des échanges d'expériences et des efforts persistants permettront une représentation encore plus équitable et plus efficace des femmes dans les parlements arabes.

Notes

1. Saad Eddin, Ibrahim. 1996. *Al-Mar'a Al Misriya-wa-l-Hayat Al-Ama (Les femmes égyptiennes dans la vie publique)*. Le Caire (Egypte) : Centre Ibn Khaldun d'études pour le développement. pp. 17-41.
2. Al-Baz, Shahida. 1995. *Al-Quyud Al-Iqtisadiya wa- Ijtima'iya wa athariha 'ala Al-mar'a (Les obstacles sociaux et économiques et leur influence sur les femmes)*. Le Caire (Egypte) : Centre Al-Jil, p. 55.
3. Notre interview de Tujan Al-Faysal. Le Caire. 1994.
4. Notre interview de Tujan Al-Faysal. Le Caire. 1994.
5. Aux élections de 2 000, trois femmes ont été à nouveau élues au Parlement, maintenant le pourcentage à 2,3% du total des sièges consulter <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>.
6. Nos interviews avec Mmes Maha Al-Khuri et Bahaya Al-Hariri, parlementaires. Le Caire (Egypte). 1994.
7. Al-Hadidi, Hana. 1996 « Recherche sur la participation des femmes aux affaires publiques », in *Al-Mar'a Al-Arabiya wa l-Hayat Al Ama (Les femmes arabes dans la vie publique)*. Le Caire (Egypte) : Centre Ibn Khaldun, p. 59.
8. Hana' Al-Hadiddi. 1996.
9. Hana' Al-Hadiddi. 1996.
10. Notre interview de Tujan Al-Faysal; juin 1995.
11. Hana' Al-Hadiddi. 1996.
12. Hana' Al-Hadiddi. 1996.
13. Moussa, Ghada A. 1997. *Political Systems and the Open Door Policy : Its Impact on Women's Participation – A Case Study*. Thèse de maîtrise : Université du Caire.

Sur le même sujet

Al-Baz, Shahida. 1996. *Al-Quyud Al-Iqtisadiya wa-l-ijtima'iya wa athariha 'ala Al-Mar'a (Les contraintes économiques et sociales et leur influence sur les femmes)*. Le Caire (Égypte) : Centre Al-Jeel.

Al-Hadidy, Hana'. 1996. « Research on Public Participation of Arab Women ». In Al-Hadidy, ed. *Al-Mar'a Al-Arabiya wa-l-Hayat Al-Ama (Les femmes arabes et la vie publique)*. Le Caire (Egypte) : Centre Ibn Khaldun.

Al-Naqash, Farida. 1994. *Tatawur Al-Musharaka Al-Siyaziya li-l-Mar'a Al-Misriya (Le développement de la participation politique des femmes)*. Le Caire (Egypte) : Université du Caire, Faculté des sciences politiques et économiques.

Ibrahim Saad, Eddin. 1996. *Al-Mar'a Al-Misriya wa-l-Hayat Al-Ama (Les femmes égyptiennes et la vie publique)*. Le Caire (Egypte) : Centre Ibn Khaldun pour l'étude du développement.

Moussa, Ghada A. 1997. *Political Systems and the Open Door Policy: Its Impact on Women's Participation. - A Case Study*, Thèse de doctorat, Université du Caire (Egypte).

Wahbi, Azza. ed. 1995. *Al-Mar'a Al-Misriya wa-l Ajhiza Al-Tashri'iya (Les femmes égyptiennes et les mécanismes législatifs)*. Le Caire (Egypte) : Markaz Al-Buhuth wa-l-Dirasat Al-Siyasiya.

